

**RÉUNION  
PUBLIQUE DES  
RÉSIDENTS DE LA  
COMMUNE  
D' AULON**

Réunion publique du 26 octobre 2019

# ■ ORDRE DU JOUR:

## Quelle organisation démocratique et citoyenne souhaitée ?

- ❑ Fonctionnement du Conseil Municipal : information, ordre du jour, débats, votes,
- ❑ Diffusion de l'information et des comptes rendus du Conseil Municipal,
- ❑ les commissions règlementaires,
- ❑ les réunions publiques,
- ❑ Le partage de l'information et les débats démocratiques,
- ❑ les comités consultatifs,
- ❑ la création de commissions spécifiques,

## Quelle gestion communale souhaitons-nous ?

le maintien de la commune dans sa forme actuelle, l'évolution vers une fusion de communes.

# FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- ◉ Établir les délégations: du Conseil municipal au maire et du maire aux adjoints ou aux conseillers municipaux.
- ◉ Définir une organisation interne de fonctionnement
- ◉ Désigner les représentants de la Commune aux différents organismes. ( Ccnes, Syndicats, SIVU, Ecoles, etc)
- ◉ Constituer les commissions municipales:
  - Commission communale des impôts,
  - Commission communale des listes électorales,
  - Commission appel offre
- ◉ Aucune action ne peut être entreprise sans le vote du budget

# LES CONSEILS MUNICIPAUX

- ◉ La **préparation** est faite en commission avant les séances,
- ◉ Les documents préparatoires sont **mis à disposition de tous les élus**.
- ◉ L'ordre du jour est publié au moins **3 jours francs avant le CM**,
- ◉ Les **délibérations** sont soumises au vote,
- ◉ Les délibérations sont transmises au **contrôle de légalité** des services de la Préfecture et sont rendues exécutoires.

# PUBLICITÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- ◉ Un procès-verbal est établi en séance,
- ◉ Dans les huit jours qui suivent un compte rendu est établi et est affiché, ( une mise en ligne sur le site de la commune peut être envisagé)
- ◉ Les délibérations sont envoyées au contrôle de légalité,

# ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE L'EQUIPE MUNICIPALE

- ◉ Les représentants de l'Etat et en particulier le **Préfet et Sous Préfet** qui ont la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois.
- ◉ La **gendarmerie** pour garantir la sécurité des citoyens et la protection de leurs biens.
- ◉ Le **SDIS** qui est un organisme géré par le département mais placé sous l'autorité du Préfet
- ◉ Le **procureur de la République**, le maire et les adjoints sont officiers d'état civil,
- ◉ Les **juges administratifs et judiciaires** au regard que chaque décision du CM peut être contestée

# INTERLOCUTEURS DE L'EQUIPE MUNICIPALE POUR LA GESTION DES SERVICES

- ◉ L'intercommunalité,
- ◉ Services du budget et des finances,
- ◉ Urbanisme,
- ◉ Transports,
- ◉ Habitat-logement,
- ◉ Emploi,
- ◉ Education enseignement,
- ◉ Action sociale et culturelle,
- ◉ Eau, assainissement, ordures ménagères,
- ◉ Energie,
- ◉ Agriculture et forêts
- ◉ Centre de gestion du personnel,
- ◉ Marchés publics
- ◉ Action économique

# MISSIONS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALES

- ◉ Publier et exécuter les lois et règlements,
- ◉ Exécuter les mesures de sécurité générale,
- ◉ Organiser la tenue des élections,
- ◉ Délivrer des documents et autorisations,
- ◉ Participer aux opérations de recensement,
- ◉ Exercer les missions d'officier d'état civil,
- ◉ Exercer les missions d'officier de police judiciaire,



# RESPONSABILITÉS DU MAIRE

- ◉ Responsabilité administrative et civile  
( juge administratif),
- ◉ Responsabilité pénale  
( juge civil),
- ◉ Responsabilité comptable et financière  
( juge de la Cours des Comptes),

# ACTIVITE CONSEIL MUNICIPAL AULON

activité	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Conseil Municipal	11	12	12	12	8	5
Nbr Délibération	80	113	71	76	62	48
Commission Appel Offre	2	2	3	2	1	2
Réunions Publiques	2	2	2	2	2	4
Comité Consultatif Gestion	2	2	1	1	1	1
Bulletin Municipal	1	1	2	1	1	

# RÉPARTITIONS DES MISSIONS

maire	1er adjoint	2er adjoint	CM	CM	CM	CM
CCnes	CCnes					
Aure 2000	Aure 2000	Aure 2000			Aure 2000	
CCG Rnr						
Pôle Grezian	Pôle Grezian					
SIVOS	SIVOS				SIVOS	
CAO	CAO	CAO	CAO	CAO		
Pastoral isme			Pastoral isme	Pastoral isme		

# HISTORIQUE ENGAGEMENT CITOYEN DES ÉLUS ACTUELS

Nom	Nbre de mandats de 6 ans	Fonctions	Observations
SABASTIA G	7 soit 42 ans	7 C Municipal	
DUBARRY JB	3 soit 18 ans	1 C Municipal et 2 Maire	
FISSE JC	3 soit 18 ans	C Municipal	
FOUGA L	2 soit 12 ans	1 Maire Adj	
DILHET S	1 soit 6 ans	1 Maire Adj	
DELERUE D	1 soit 6 ans	1 C Municipal	
RAFFIE B	1 soit 6 ans	C Municipal	

# QUELLE GESTION COMMUNALE SOUHAITONS-NOUS ?

## ◉ Gestion communale actuelle:

- Nécessité d'avoir une équipe constituée de 7,
- Souhait de viser la parité ,
- Décision de la mise en œuvre d'un budget propre
- Construction d'un projet politique communal
- Pilotage local du personnel
- Réactivité des élus

## ◉ Gestion commune nouvelle: loi 2010

- L'initiative de la création revient aux conseils municipaux ou au Préfet
- Fonctionnement s'apparente à celui d'une commune avec un maire délégué
- Budget est mutualisé
- Statut de commune déléguée
- La nouvelle commune lève des impôts
- Projet politique est commun au 2 Cnes
- Mutualisation des engins et du personnel